



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

3976, chemin Sullivan : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte des Immeubles TOCAD S.E.N.C., visant à fixer à 7,8 mètres plutôt qu'à 6,46 mètres comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée du garage érigé sur cette propriété, le tout sur le lot 4 721 040 du cadastre du Québec.

270, 17e Rue et 123, boul. Armand Gilbert : Demande de dérogation présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Robert Piché, visant à fixer à 3 mètres plutôt qu'à 6 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant minimale applicable du côté nord de cette propriété à un bâtiment principal projeté, le tout sur le lot 5 415 698 du cadastre du Québec.

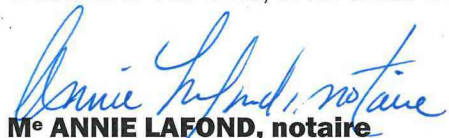
1635, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par 9276-3291 Québec inc., visant à fixer respectivement à 8,5 mètres et à 1,4 mètre plutôt qu'à 15 mètres et à 3 mètres comme le prescrit la réglementation, les marges avant et latérale ouest applicables au bâtiment principal érigé sur cette propriété, le tout sur le lot 2 550 877 du cadastre du Québec.

915, route de St-Philippe : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Houssine Souissi, visant à fixer à 80 mètres plutôt qu'à 100 mètres comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale avant applicable à un lot projeté à être créé depuis le lot 2 999 823 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi **16 avril 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or**. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 28 mars 2018.

A handwritten signature in blue ink that reads "Annie Lafond, notaire". The signature is fluid and cursive.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière